



URGENCE pour nos travailleurs sociaux :

Soutien, reconnaissance et cadre réglementaire

Face à la guerre au Moyen-Orient, nos Assistants de Service Social (ASS) et Conseillers Techniques de Service Social (CTSS) se retrouvent, une nouvelle fois, en première ligne pour assurer le rapatriement de nos ressortissants.

Le dévouement des personnels de la chaîne sociale est immense. Qu'il s'agisse de la crise du COVID-19, du cyclone CHIDO ou de l'exercice ORION, les ASS et CTSS répondent présents avec un professionnalisme qui n'est plus à démontrer. **Aujourd'hui, face à la guerre, ils s'investissent sans compter, mais à quel prix ?**

FO Défense tire la sonnette d'alarme sur la dégradation de leurs conditions de travail :

- Epuisement professionnel.
- Risques accrus d'accidents de service.
- Postes vacants qui surchargent les équipes en place et qui doivent être impérativement pourvus. Bien que les candidats aient été sélectionnés, l'impossibilité actuelle de recourir aux détachements entrants bloque la concrétisation des arrivées sur les postes vacants.

FO Défense refuse que l'engagement des agents serve de palliatif à une absence structurelle et demande l'ouverture immédiate de discussions pour :

- Un cadre réglementaire strict concernant les astreintes et la définition précise de « L'ÉVÉNEMENT GRAVE ».
Pour le régime des astreintes, le sondage a été lancé cette semaine par le SCN ASA.
FO encourage les travailleurs sociaux à voter pour la mise en place d'un régime d'astreintes formalisé.
- La reconnaissance par le CTI : le ministère doit s'affranchir d'une vision purement comptable de l'action sociale.
FO s'oppose fermement à cette vision réductrice et rappelle que les travailleurs sociaux sont le maillon central de l'accompagnement, intervenant bien au-delà de la simple gestion de dossiers, comme le prouvent leurs mobilisations constantes. Cette polyvalence et cette capacité à prioriser l'urgence humaine doivent être reconnues par l'octroi du CTI, en cohérence avec leur engagement sans faille.

FO Défense demande une clarification de la part du SCN ASA et de la DRH-MD sur la priorisation des missions, que ce soit en temps de paix ou en temps de conflit.

Dans cette période de fortes tensions, il est essentiel de ne pas laisser les agents dans le flou opérationnel.

PARIS, le 10 mars 2026

